

MAÎTRE MAMADOU DIOP
Docteur d'État en Droit

**LA GOUVERNANCE
FONCIÈRE ET DOMANIALE
AU SÉNÉGAL**



PRESSES UNIVERSITAIRES DE DAKAR

LA GOUVERNANCE FONCIÈRE ET DOMANIALE AU SÉNÉGAL



Maître Mamadou Diop, Avocat à la Cour, a exercé d'importantes responsabilités qui l'ont placé à tous les niveaux de l'État depuis 1960 : Officier supérieur de la Gendarmerie nationale, Avocat général près la Cour suprême du Sénégal (1971-1992), Président de section au Conseil d'État (1992-2001), Professeur associé à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (1971 - 2005), Ministre d'État, Député (à plusieurs reprises), Vice-président du Sénat (1998-2000), Maire de Dakar et Président de la communauté urbaine de Dakar (1982-2001), Maire de Yoff (2002-2009). Maître Mamadou Diop est actuellement membre du Conseil Économique, Social et Environnemental depuis 2013.

Maître Mamadou Diop est titulaire du doctorat d'État en droit (Dakar 1970), du doctorat en philosophie (Paris-Sorbonne 1986) et des diplômes d'études approfondies (DEA) de droit public, droit privé et philosophie politique. Il est l'auteur de nombreux ouvrages (16) et d'articles consacrés essentiellement aux finances publiques, aux institutions publiques et à la sécurité et à la défense.



Dans les sociétés négro-africaines, le problème de la terre a toujours revêtu une dimension mystique. En Afrique de l'ouest, comme dans le reste de l'Afrique, la terre a, certes, une valeur marchande, mais elle est surtout un objet de sacralisation. Ainsi, son mode d'appropriation, de transmission et de gestion est toujours conçu autour des croyances, mythes et tabous qui remontent à la nuit des temps.

Les enjeux du régime foncier sont donc énormes. Ils sont à la fois politiques, économiques et sociaux. L'accumulation d'institutions et de mesures d'intervention reflète des priorités et des politiques publiques différentes. Elle empêche le régime foncier de fonctionner de manière efficiente. Il s'y ajoute la lourdeur des procédures administratives qui ne contribue nullement à la transparence des opérations foncières et à l'accessibilité aux sols. Une gouvernance foncière d'envergure s'impose donc non seulement pour moderniser et adapter les textes au contexte actuel mais, surtout, pour favoriser l'accessibilité à la propriété et assurer la promotion d'une politique foncière dynamique associant l'État, les collectivités territoriales et les populations concernées.



PRESSES UNIVERSITAIRES DE DAKAR

ISBN : 978-2-36895-006-7



9 782368 950067